

République Française  
Département de l'Isère  
Commune de REVEL

Extrait  
**DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-trois, le 03 avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres **PRESENTS :** Patrick HERVE, Sandrine GAYET Vice-présidente,  
Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT,  
Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE,  
Cathy PELOSO

Afférents au CCAS : 10  
En exercice : 10

Présents : 7 **ABSENTS :** Coralie BOURDELAIN Présidente,  
Nicolle ANGELIER, Franck GENEVAUX

Qui ont pris part au vote : 9

**PROCURATIONS :** Coralie BOURDELAIN à Sandrine GAYET  
Nicolle ANGELIER à Patrick HERVE

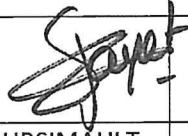
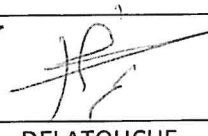
Date de la convocation  
28 mars 2023

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°1**

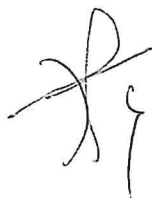
**OBJET : Vote du compte de gestion CCAS 2022**

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion 2022 du budget CCAS dressé par le receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle aucune observation.

BOURDELAIN Coralie	DRIOL Caroline	GAYET Sandrine	HERVE Patrick	PELOSO Cathy
				
ANGELIER Nicolle	BOUSSANT Hélène	COURSIMAULT Geneviève	DELATOUCHE Amandine	GENEVAUX Franck

**Il est voté à l'unanimité par les membres présents.**

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 03 avril 2023



Pour Copie Conforme,  
La Vice-Présidente,  
Sandrine GAYET

